

APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, recrute :

Un agent polyvalent sur le secteur de Port-Cros pour l'été 2026

en emploi saisonnier (CDD à temps complet)

Mission de 7 mois

Date limite des candidatures : 06/03/2026

Affectation : Île de Port-Cros

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il emploie environ 70 agents permanents, auxquels s'ajoutent des agents saisonniers, répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général installés au siège de l'établissement à Hyères (Var), ainsi que sur 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Îles d'Or, le secteur continental Ouest et le secteur continental Est sur la commune de la Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen, service rattaché à comptabilité distincte, qui emploie 18 agents permanents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos.

Son périmètre d'action qui portait sur les îles de Port-Cros et Porquerolles (cœurs de parc) ainsi que sur des espaces littoraux lui étant confiés en gestion par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi que par des collectivités territoriales, s'est accru dans le cadre des dispositions de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Ainsi le parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est. 5 communes ont adhéré à la charte du Parc : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix-Valmer et Ramatuelle.

Cette charte et ses 6 ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS DU SERVICE ET CONTEXTE

Les îles de Port-Cros et de Porquerolles sont les cœurs du Parc national. Elles forment aujourd'hui une seule entité qui se structure actuellement : l'unité territoriale des îles d'Or. (UTID). Le parc national de Port-Cros (PNPC) a pour mission de préserver et gérer de manière « durable » les espaces terrestres ou marins. Elles comportent des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, les impacts sont importants notamment en lien avec la fréquentation qui peut atteindre pour les 2 îles près 1 200 000 visiteurs par an.

Le principe de l'unité territoriale est une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de gestion et de suivis ainsi que de surveillance par exemple).

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros.

A Port-Cros, le parc gère un parc de logement destiné à héberger les agents de passage, notamment les saisonniers. On trouve également des lieux d'accueil, comme le fort Ste Agathe ou la maison du parc. Le Parc national est aussi gestionnaire du port de l'île (port de plaisance) et assure l'entretien des installations, notamment les WC publics. Le Port de Port-Cros dispose d'une capacité d'accueil de 70 postes d'amarrage à l'année. Il est ouvert chaque année aux plaisanciers du 1er avril au 30 octobre.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité directe du chef de secteur de Port-Cros (N+1), l'agent polyvalent aura pour mission d'assurer le bon fonctionnement, la propreté et le suivi des bâtiments et équipements mis à disposition des saisonniers et du public.

Les missions de l'agent polyvalent seront les suivantes :

- Réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie des logements des saisonniers, des partenaires et des entreprises, en lien avec la chargée du foncier de l'établissement
- Accueil et accompagnement des partenaires et entreprises en contrat avec le parc, pour la logistique des logements, en lien avec les différents services à l'origine des demandes d'hébergement
- Nettoyage des appartements à l'issue de chaque séjour (cuisine, toilettes, salle d'eau, pièces de vie et chambres)
- Supervision et suivi de la lingerie (Organisation, propreté, fonctionnement)
- Surveillance de l'état de propreté général des bâtiments
- Nettoyage des WC du port (matin et soir)
- Nettoyage des sanitaires du fort de l'Estissac (1 fois par jour)
- Nettoyage des parties communes de la maison des pontons et des lieux d'accueil du public (capitainerie, maison du parc, fort de l'estissac) (deux fois par semaine)

- Nettoyage des bureaux et salle de réunion
- Signalement des dysfonctionnements, dégradations ou besoins d'intervention
- Inventaire, réassort, commande des consommables
- Gestion des clés
- Mise en place de fiche de procédure
- Missions d'accueil ponctuel, port ou maison du parc
- Peut être appelé à participer à des plans ou à des opérations de secours, à terre ou en mer

CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en milieu insulaire isolé ;
- Travail certains samedis, dimanches et jours fériés ;
- 36h par semaine sur 5 jours
- Logement de passage sur place
- Billet de bateau A/R hebdomadaire
- Port d'un uniforme de travail

PROFIL DU CANDIDAT - COMPÉTENCES REQUISES

Savoir-faire :

- Expérience souhaitée dans le nettoyage, l'entretien de locaux ou la gestion de bâtiment
- Personne autonome, rigoureuse et organisée
- Sens du service public et bon relationnel
- Capacité à travailler seul et à gérer les priorités
- Disponibilité, ponctualité et discrétion professionnelle
- Port d'un uniforme de travail

Savoir-être :

- Sens des responsabilités
- Réactivité et fiabilité
- Respect des consignes et des procédures
- Esprit pratique et polyvalent

RÉMUNÉRATION

SMIC en vigueur + indemnisation des dimanches et jours fériés travaillés

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

M. Johan JIMENEZ – Chef de secteur Port-Cros
johan.jimenez@portcros-parcnational.fr

Mme Aurélia Goffe – Responsable des ressources humaines
aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr

MODALITÉS DE CANDIDATURES

Les candidats sont invités à adresser au plus tard le 06/03/2026 un CV et une lettre de motivation par mail à :

recrutement@portcros-parcnational.fr

en précisant dans l'objet « Candidature pour un poste de saisonnier agent polyvalent secteur de Port-Cros ».